



N° 11084*20

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

EURO ASIA MARKET - SIREN : 802548644

**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****

**** SUR TELEDEC.FR ****

Adresse du siège social:

6 RUE DE LA GENDARMERIE

Ancienne adresse en cas de changement:

06000 NICE

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15% 25 851

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Pôle de compétitivité Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A art. 44 terdeciesSociété d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 24/04/2019 Lieu: NICE

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : Bruno SUKANTHAN

Qualité du déclarant : GERANT

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ADAPTE À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Si déposé néant, cochez la case : X

H | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		<i>e</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		<i>f</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<i>g</i>		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		<i>h</i>		
			<i>Total (a à h)</i>	

I | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						Montant des sommes versées:				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8					

J | DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(b)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : EURO ASIA MARKET - SIREN : 802548644				Néant <input type="checkbox"/>
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2018
				Net 3
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	19 989 030	10 034 9 955
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044	19 989 048	10 034 9 955
	STOCKS	050	052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			
ACTIF CIRCULANT	Marchandises*	060	113 812 062	113 812
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	7 493 070	7 493
	Clients et comptes rattachés*			
ACTIF CIRCULANT	Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	12 855 086	12 855
	Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II		096	134 160 098	134 160
Total général (I + II)		110	154 149 112	10 034 144 115
				Exercice N NET 1
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120 30 000
	Écarts de réévaluation			124
	Réserve légale			126 3 000
	Réserves réglementées*			130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132
	Report à nouveau			134 11 836
	Résultat de l'exercice			136 21 973
	Provisions réglementées			140
Total I				142 66 809
Provisions pour risques et charges				154
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			156 17 951
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166 55 477
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172 3 878
	Produits constatés d'avance			174
	Total III			176 77 306
	Total général (I + II + III)			180 144 115
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195 11 869
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019
ADAPTE POUR LA FORME DE DECLARATION
PAR TELEDEC.RRFormulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **EURO ASIA MARKET - SIREN : 802548644**Néant Exercice N clos le
31/12/2018**A – RÉSULTAT COMPTABLE**

		Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 392 141
	Production vendue	Biens	215		214
		Services *	217		218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 392 141
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234 234 583
	Variation de stocks (marchandises) *				236 27 979
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242 60 502
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAF *)	243		584	244 1 045
	Rémunérations du personnel *				250 27 102
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 8 908
	Dotations aux amortissements *				254 5 017
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259			262
	Total des charges d'exploitation (II)				264 365 136
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294 1 154
	Produits exceptionnels (IV)				299
	Charges exceptionnelles (VI)	347			300
		348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306 3 878
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
Réintegraisons	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				312 21 973 314
	Amortissements excédentaires (art. 39- <i>i</i> CGI) et autres amortissements non déductibles				
	Provisions non déductibles *				322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324 3 878
	Divers * : dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				908
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44, <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44, <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, <i>septies</i>)	981	JEI (44, <i>septies</i> A)	989	
	ZRD (44, <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44, <i>quintdecies</i>)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, <i>undecies</i>)	990	
	ZFA (44, <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)				992
	Droit divers	Gréance due au report en arrière du déficit			346 350
Déficits	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)				655
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 25 851	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 25 851	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURO ASIA MARKET - SIREN : 802548644

Néant

Formulaire obligatoire (article 502 Sepres A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURO ASIA MARKET - SIREN : 802548644		Néant <input type="checkbox"/>				
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
		Autres	410		412		414		416							
		Terrains	420		422		424		426							
		Constructions	430		432		434		436							
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	19 989	442		444		446	19 989						
		Installations générales, agencements divers	450		452		454		456							
		Matériel de transport	460		462		464		466							
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476							
		Immobilisations financières	480		482		484		486							
		TOTAL	490	19 989	492		494		496	19 989						
Immobilisations corporelles	II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
		Immobilisations incorporelles	500		502		504		506							
		Terrains	510		512		514		516							
		Constructions	520		522		524		526							
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 017	532	5 017	534		536	10 034						
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546							
		Matériel de transport	550		552		554		556							
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566							
		TOTAL	570	5 017	572	5 017	574		576	10 034						
Immobilisations corporelles	III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)													
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou reintègrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1													
			2													
			3													
			4													
			5													
			6													
			7													
			8													
			9													
		10														
Immobilisation	Valeur d'actif *	1	Amortissements *	2	Valeur résiduelle	3	Prix de cession *	4	Plus ou moins-values							
									Court terme ⁵	Long terme						
	5	19 % ⁶	15 % ou 12,8 % ⁷	0 % ⁸												
	1															
	2															
	3															
	4															
	5															
	6															
	7															
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
	Plus-values taxables à 19 % ¹¹		579				Régularisations	590		583			594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)												591				
	TOTAL							596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise : <u>EURO ASIA MARKET - SIREN : 802548644</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immobil. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	60 067
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	44 598
Montant des prélevements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: EURO ASIA MARKET - SIREN : 802548644

Néant

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis	376	2
Dont handicapés	657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	392 141
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	392 141

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	234 583
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	51 947
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	9 600
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	296 130

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	96 011
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

96 011

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	392 141
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2018 160
Date de cessation		31/12/2018

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.